

Direction départementale des territoires

Service Environnement

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projets d'arrêtés préfectoraux relatifs aux espèces de liste n°3 susceptibles d'occasionner des dégâts, au plan de gestion du grand cormoran et à l'interdiction de l'utilisation de certains types de pièges pour la campagne 2023-2024

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public de cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 06/06/2023 au 27/06/2023**.

Ces actes administratifs correspondent à la fixation :

- de la liste des secteurs du département où la présence du Castor d'Europe est avérée pour la campagne 2023-2024 ;
- de la liste des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts et les modalités de leur destruction à tir pour la campagne 2023-2024 ;
- d'un plan de gestion du grand Cormoran dans le département pour la campagne 2023-2024.

À cet effet, une copie des projets de décision accompagnée d'une note de présentation seront :

- publiées sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne:

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques> ;

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **27 juin 2023**,

LAON, le **06 JUIN 2023**

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
Le directeur départemental adjoint,


David DI DIO BALSAMO